



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 juin 2021 — N° 197

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Magella Marcoux, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Sanctuaire Sainte-Marguerite-d'Youville.

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de L'Association des artistes de LaSalle inc.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Jardin Daniel A. Séguin.

3 juin 2021

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Blais, nommé Grand Estrien par la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 160^e anniversaire du journal Le Canada français.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gill Tinkler, guide de chasse et champion de canoë.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Rivard pour sa contribution à l'essor du monde agricole.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le projet de rénovation du Centre sportif Soulanges.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

3 juin 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020 de Retraite Québec.

(Dépôt n° 2594-20210603)

Puis, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 231 concernant les besoins en logement social des citoyens de la circonscription de Rimouski, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 avril 2021 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 2595-20210603)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 2 juin 2021, que lui a adressée M. Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne, l'informant qu'il renonce à son droit de répondre, en vertu de l'article 102 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, au rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale dont il a fait l'objet.

(Dépôt n° 2596-20210603)

Puis, M. le président informe l'Assemblée que le vote sur le rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie se tiendra à la rubrique des votes reportés de la prochaine séance.

3 juin 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 2 juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 2597-20210603)

Dépôts de pétitions

Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de M. Campeau (Bourget) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 456 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'affichage de la consommation d'essence et de la génération de gaz à effet de serre dans les publicités automobiles.
(Dépôt n° 2598-20210603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

3 juin 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des excuses officielles offertes par le Gouvernement du Canada à la communauté italo-canadienne pour l'internement de centaines d'hommes ainsi que la constitution d'une liste « d'étrangers ennemis » de quelque 31,000 noms lors de la Seconde Guerre mondiale;

QU'elle rappelle que ces gestes constituent une violation manifeste et injustifiée des droits de ces personnes;

QU'elle souligne la résilience des Québécois d'ascendance italienne qui contribuent pleinement au développement social, culturel et économique du Québec et qui représentent une force vive pour la société québécoise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1066 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

3 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le lac Memphrémagog constitue un attrait naturel précieux qui permet de fournir de l'eau potable à 175 000 citoyennes et citoyens en Estrie;

QU'elle salue le moratoire interdisant jusqu'en 2023 le rejet de lixiviat traité par l'usine de traitement des eaux de Newport vers le lac Memphrémagog;

QU'elle partage les inquiétudes des citoyennes et des citoyens, des élu.es et des groupes environnementaux de l'Estrie à l'égard des risques potentiels de la fin de ce moratoire pour la santé humaine et environnementale;

QU'elle prenne acte de la déclaration commune des élu.es de la région sur le lac Memphrémagog, exprimant leur volonté « que le traitement du lixiviat dans l'usine d'épuration de Newport soit interdit à long terme »;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre officiellement position pour l'interdiction permanente des rejets du lixiviat traité dans le bassin versant du lac Memphrémagog et de le revendiquer auprès du gouvernement du Vermont.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1067** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

3 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Marissal (Rosemont), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa confiance envers l'expertise et la compétence de la commissaire à l'éthique, M^e Ariane Mignolet, et de toute son équipe pour l'interprétation et l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;

Qu'elle rappelle que le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale a été adopté à l'unanimité le 3 décembre 2010;

Qu'elle réitère que le Code s'applique à tous les parlementaires de l'Assemblée nationale sans exception et peu importe leur situation personnelle ou leurs occupations passées;

Qu'elle exprime le souhait que ses membres adoptent les rapports de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale et se conforment aux conclusions et recommandations.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1068** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

3 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le Québec aura atteint son objectif d'administrer une première dose du vaccin contre la COVID à 75 % des Québécois adultes près de trois semaines plus tôt que prévu;

QU'elle remercie les Québécoises et les Québécois d'avoir répondu présents à cet effort national que représente l'opération de vaccination,

QU'elle reconnaisse le travail essentiel et professionnel que tout le personnel des centres de vaccination accomplit chaque jour et qu'elle les félicite solennellement;

QU'elle souligne l'agilité et l'innovation du réseau de la santé au cours de cette campagne de vaccination qui bat son plein;

QU'elle remercie les entreprises et les pharmaciens d'être venus prêter main-forte à cette campagne de vaccination historique;

QU'enfin, elle invite les Québécoises et les Québécois à obtenir leur 2^e dose qui représente notre espoir de victoire contre la pandémie.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1069** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

3 juin 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 216, Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau; projet de loi n° 215, Loi concernant la Municipalité de Nominigüe; projet de loi n° 214, Loi concernant la Ville de Sutton; projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

3 juin 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 02, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 12.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne, ainsi que l'amendement transmis par M. Zanetti (Jean-Lesage).

Cet amendement est déclaré irrecevable puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi. En effet, l'amendement est lié aux serments des députés, alors que le projet de loi porte sur les conséquences du décès du souverain sur la continuité des institutions québécoises.

La présidence souligne que l'amendement présenté par le député fait déjà l'objet d'un projet de loi distinct présenté à l'Assemblée. Il s'agit d'un indice révélateur du fait que l'amendement constitue en soi un principe pouvant faire l'objet d'un projet de loi indépendant et autonome.

La présidence rappelle également que le rejet d'un amendement lors de l'étude détaillée, sans que sa recevabilité n'ait été soulevée, n'a pas d'effet sur la présidence, car cette dernière est saisie de facto de l'appréciation de la recevabilité des amendements présentés par le biais de l'article 252 du règlement.

3 juin 2021

Après débat, le rapport de la Commission des institutions est mis aux voix; à 11 h 26, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1070** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **18**

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

3 juin 2021

Les travaux reprennent à 13 h 04.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1071** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 78 est adopté.

À 13 h 15, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que le projet de loi n° 93, Loi visant à reconnaître le Collège militaire royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 15 h 21, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

3 juin 2021

Les travaux reprennent à 15 h 24.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1072** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 93 est adopté.

M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que le projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1073** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 79 est adopté.

3 juin 2021

À 16 h 22, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 31.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions.

Après débat, le rapport de la Commission des finances publiques est mis aux voix; à 17 h 03, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 06.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1074** en annexe)

Pour : **73** Contre : **45** Abstention : **0**

3 juin 2021

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 19 février ainsi que le 22 mars 2021, a procédé aux auditions du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2019-2020 et ses engagements financiers et du Curateur public sur le chapitre 6 du rapport de novembre 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Protection des personnes inaptes sous régime public ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 5 recommandations.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 42 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 55 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

3 juin 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 4 juin 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1075 en annexe)

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0

3 juin 2021

À 20 h 05, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 4 juin 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 juin 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), conjointement avec Mme Girault, ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau):

(Vote n° 1066)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D’Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

3 juin 2021

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1067)

(Identique au vote n° 1066)

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Marissal (Rosemont), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1068)

(Identique au vote n° 1066)

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. LeBel (Rimouski), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1069)

(Identique au vote n° 1066)

3 juin 2021

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 1070)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (IND)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	

ABSTENTIONS - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

3 juin 2021

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

(Vote n° 1071)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)	

3 juin 2021

Sur la motion de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 1072)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

3 juin 2021

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 1073)

(Identique au vote n° 1072)

3 juin 2021

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 1074)

POUR - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

3 juin 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1075)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	